

COMMUNE DE DOHEM

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du jeudi 30 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente du mois de mai à vingt heures se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 24 mai 2024.

Etaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothee ANNEBICQUE, Adrien DILLY, Frédéric LELEU, Eugéna RITAINE, Joseph CARLIER, Isabelle BAHEU, Roselyne GUILBERT, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Etienne DILLY, Nelly MINET

Etaient absents ou excusés : Doriane DELHEZ procuration à Dorothee ANNEBICQUE, Michelle LEFEBVRE procuration à Dorothee ANNEBICQUE

Secrétaire de séance : Eugéna RITAINE,

Assistait également : Angélique BROUSSART

Monsieur Le Maire indique qu'il y a deux délibérations pour décisions modificatives.

Le compte rendu de la précédente réunion est accepté à l'unanimité

Délibération de création d'un emploi permanent pour le poste d'agent communal

Nous avons eu un contrôle sur les paies par le Trésor Public en Mars / avril.

Pour l'emploi occupé par Mr Lefebvre Dominique, emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet de 32/35 ème, il n'y a pas eu de délibération créant clairement l'emploi.

Une délibération du 19/01/1982 nomme un ouvrier à tps non complet. Une délibération du 15 septembre 2020 emploie Mr Lefebvre 32h par semaine.

Il faut donc entériner la création de cet emploi, par délibération, sans nommer d'agent.

Le conseil accepte à l'unanimité

Délibération création d'un ossuaire

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2223-4 prévoyant qu'un arrêté du Maire affecte à perpétuité, dans le cimetière communal, un ossuaire pour y déposer les restes des personnes inhumées dans les terrains non concédés, après expiration du délai de rotation de cinq ans, ainsi que les restes des corps inhumés dans les concessions (concessions temporaires) dont les durées sont expirées et qui n'ont pas été renouvelées ou qui ont été reprises après constat d'abandon (concessions perpétuelles).

L'ossuaire accueille également les urnes des sépultures non renouvelées. Dans le cimetière de Dohem, il existe un emplacement 932 et 933 qui pourraient être affectés à perpétuité pour y recevoir les restes mortels exhumés.

Les restes mortels y seront déposés après avoir été préalablement réunis dans des reliquaires ou sacs à ossements. Ce dépôt définitif s'effectuera avec le respect et la dignité qu'impose la manipulation de corps exhumés et dans les normes d'hygiène et de sécurité imposées par la loi. Un registre des noms des personnes dont les corps ont été déposés à l'ossuaire, même si aucun reste mortel n'a été trouvé, sera tenu par le personnel qualifié de la Mairie.

D'autre part, les familles qui souhaiteraient se recueillir ou honorer leurs défunts, pourront déposer devant l'ossuaire des plaques gravées aux noms des personnes dont les restes y ont été déposés, ainsi que des fleurs, gerbes, ou pots fleuris, sans que la Commune puisse être tenue responsable en cas de vol ou de dégradation.

Afin de respecter la décence des lieux, les services techniques pourront procéder à l'enlèvement des pots fanés.

Le conseil accepte à l'unanimité

Délibération subventions aux associations

Monsieur le Maire invite à délibérer sur les subventions à allouer aux associations.

Il propose de reverser les mêmes montants qu'en 2023 aux associations qui ont fait une demande en conformité (cerfa/ CR AG/ copie de l'extrait de compte/ RIB/ compte de résultat) certaines associations n'ont pas rendu leur dossier.

L'UDDENDA a déposé une demande de subvention pour cette année. Auparavant, une subvention leur a été accordé jusqu'en 2018 d'un montant de 25€. Monsieur le Maire propose cette année de leur accorder de nouveau 25€.

Pour Rappel l'année dernière :

CCAS 550 €

ASSOCIATION AC-PG 140 €

CLUB GYM DETENTE 100 €

SOCIETE DE CHASSE DE DOHEM 100 €

UNION MUSICALE DE DOHEM 4 000 €

COMITE DES FETES 2 155 €

Le conseil vote les montants à l'unanimité pour ces associations. Pour les associations n'ayant pas rendu leurs dossiers, la subvention ne sera versée qu'après la remise de leur demande en conformité.

Délibération prix assainissement

Les tarifs n'ayant pas été révisés depuis 2009, cela engendre une perte économique pour la commune.

M le Maire propose de revoir le prix de l'abonnement et le prix de la redevance par m3 consommé.

Pour rappel, le prix de l'abonnement était fixé à 52€ et le prix de la redevance à 2.23€ par m3 consommé.

Proposition :

- **1^{er} proposition : augmentation de 3%**

Prix de la redevance : $2.23\text{€}/\text{m}^3 + 3\% = 2.30\text{€}/\text{m}^3$

Vote pour 13

➤ **2^e proposition : augmentation de 5%**

Prix de la redevance : 2.23€/m³ + 5% = 2.34€/m³

VOTE pour : 0

➤ **3^e proposition : pas d'augmentation**

VOTE pour : 2

Le conseil décide d'augmenter à 3% le prix du m³ avec 13 voix.

Délibération Réseau des communes

La commission communication s'est réunie le lundi 13 mai. Afin de rendre le site de la commune plus moderne, fonctionnel et agréable, la décision de poursuivre avec le prestataire actuel « Réseau des communes » semble la plus cohérente. Le forfait pour l'installation clés en main du nouveau site sur la plateforme Neopse s'élèverait à 888€ TTC et le forfait assistance 540€ TTC.

Il convient donc de délibérer.

Le conseil accepte à l'unanimité de signer le devis et de continuer avec le prestataire « Réseaux des communes »

Décision modificative budget salle des fêtes

Conformément à la délibération d'affectation de résultat, il convient de prendre une décision modificative afin d'ajouter un crédit de 522.88€ au compte 1068.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Décision modificative budget commune

La ligne du chapitre 022 a été supprimée pour pouvoir prendre en charge le budget. En M57, il n'y a pas possibilité d'ouvrir de crédits au chapitre 022. La ligne du chapitre 014 a également été supprimée à cause d'un problème de transmission. Il convient donc de prendre une DM pour supprimer les crédits au 022.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Points à aborder :

- M Le Maire a rencontré M BOUDRY des assurances AXA. Il propose de faire une réunion publique d'information sur les épargnes et prévoyances. Le conseil n'est pas favorable, car cela supposerait de faire de la publicité gratuite pour Axa et contraindrait la commune à accepter de faire la même chose pour les autres compagnies d'assurance.
- Au sujet de la porte du local technique ; le polycarbonate ne peut être maintenu car le clair voie sert de ventilation. La solution la plus adaptée serait la pose d'une bavette vers l'extérieur sur le seuil. JLM va intervenir la semaine du 2 juin.
- Suite à la commission communication du 13 mai, un devis pour un bulletin municipal de 4 pages à été demandé. Celui-ci s'élève à 175€ HT pour 350 dépliant 2 volets, format plié 21x29.7 impressions R/V sur papier couché 135g.
- Un devis pour établir des cartes de visites au nom de la commune a été accepté le conseil.
- Un point a été fait avec Rex Rotary (copieur Mairie). L'école a fait la demande d'un copieur couleur (actuellement pour l'école c'est repro-IT). Il propose de mettre le copieur de la Mairie à l'école et

nous en fournir un nouveau pour la Mairie. Il y aura un quota de copies couleurs par trimestre à l'école. Le technicien est venu ce jour. Il indique que la sauvegarde est saturée et qu'il faut donc augmenter le stockage. Il n'y a pas de pare feu à la mairie ce qui peut engendrer la perte de toutes les données si la mairie se fait pirater. La boîte switch est trop petite et dépassée. Il a donc adressé un devis pour tout remettre en état.

Il y a 2 propositions : un copieur comme celui que nous avons en plus récent et un autre avec un module afin de pouvoir faire des livrets agrafés (si éventuellement le conseil souhaite imprimer des bulletins municipaux en Mairie). Il y a les 2 tarifs pour voir ce qui est le moins cher. Les devis seront présentés au prochain conseil.

- Le restaurateur API informe une augmentation de ses tarifs à compter de septembre 2024. Le repas pour les maternelles/ primaires passe de 2.95€ TTC actuellement à 3.03€ TTC. Il faudra donc voir si la Mairie propose également une hausse à partir de septembre. Une délibération devra donc être prise si besoin. DD propose de faire une mise en concurrence.
- Une visite sécurité a lieu le 29 mai à la salle des fêtes. La commission a donné un avis favorable.
- Une subvention pour les dégâts des voiries et chemins a été accordée à la commune. Une consultation a été lancée pour la réfection des chemins.
- Pour les problèmes liés à la salle des fêtes une procédure avec l'assurance va être lancée pour faire passer un expert.
- Des habitants de la commune se plaignent des incivilités au city stade. Des enfants mais également des adultes joueraient après 22h et parfois jusqu'à 3h du matin. Des ballons sont régulièrement envoyés dans les jardins du voisinage et les enfants escaladeraient les clôtures pour les récupérer. Les habitants sont donc dans l'attente d'une solution.
- Monsieur le Maire a rencontré Jennifer à la demande de celle-ci. Elle souhaite savoir s'il y aurait possibilité d'un CDD à la suite de son contrat PEC. Elle aime ce qu'elle fait, est à l'aise avec les enfants et a le sens des responsabilités. Est-ce qu'un CDD 24h + un contrat PEC de 20h pour l'année scolaire prochaine serait une solution ou reste-t-on à 2 contrats PEC de 20h ? Actuellement, un CDI 24h, 2 PEC 20h et 1 CDD 16h (hors période de vacances) soit 2.29 ETP. (un CDI 24h + 1 CDD 24h + 1 PEC 20h = 1.95 ETP) ok
- Comme évoqué lors de la conférence des Maires du jeudi 23 mai, la CCPL souhaite commencer à installer une dizaine de composteurs collectifs. La CCPL demande donc quelle collectivité souhaite faire partie des précurseurs du projet. Un retour sera fait pour donner l'accord du conseil
- Le nombre d'enfants inscrits au centre aéré est trop élevé ; une dérogation va être demandée sinon les derniers inscrits seront refusés. Les inscriptions au centre aéré sont closes. Au niveau de la commune, 18 enfants sont inscrits.
- Les contrôles de vitesse par la gendarmerie de Fauquembergues continuent mais pour l'instant pas de gros excès remarqués
- Demander à Louis de couper l'herbe, sur le trottoir dans le virage, au niveau de la Maison d'enfants
- Des devis pour de la vidéo surveillance vont être demandés

Questions diverses :

- Il est nécessaire de créer un nouveau caveau d'attente. Il faudra donc désigner un caveau libre. Il reste 3 caveaux de 3 places et 3 caveaux de deux places (à vérifier sur cymethys)
- Afin de remplir les formulaires CERFA de demande de subventions, il peut être proposé une réunion d'information pour aider les associations à remplir le CERFA.

- Le Relais Petite Enfance s'est tenu dans les locaux de la médiathèque durant les travaux de la salle des fêtes. Ce local est trop petit. Il est donc proposé la salle des fêtes comme nouveau lieu d'accueil les lundis de 9H15 à 11H15. Une indemnité de 400€ par la CCPL serait allouée à la commune.
- Une barrière à la salle des fêtes sera remise sans chaîne ni cadenas.
- AG indique que des locaux de stockage de l'école sont encombrés. Pendant les vacances, un tri sera fait et un voyage à la déchetterie sera fait

Prochain conseil courant première semaine de juillet

Clôture de séance 23h